



LE PARTENAIRE INFORMATIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE



10 rue Just Veillat – 36000 CHÂTEAUX



Siret : 411 233 760 00031



02-54-08-70-80



contact@infologis.fr



www.infologis.fr



Date : 2 février 2026

VERSION 7.4.3.

La paie

Charges URSSAF

Complément du LOGIS-SOCIAL 2025-01 sur les cotisations transports

page 2

DSN norme 2026

Déclaration des honoraires 2025

page 4

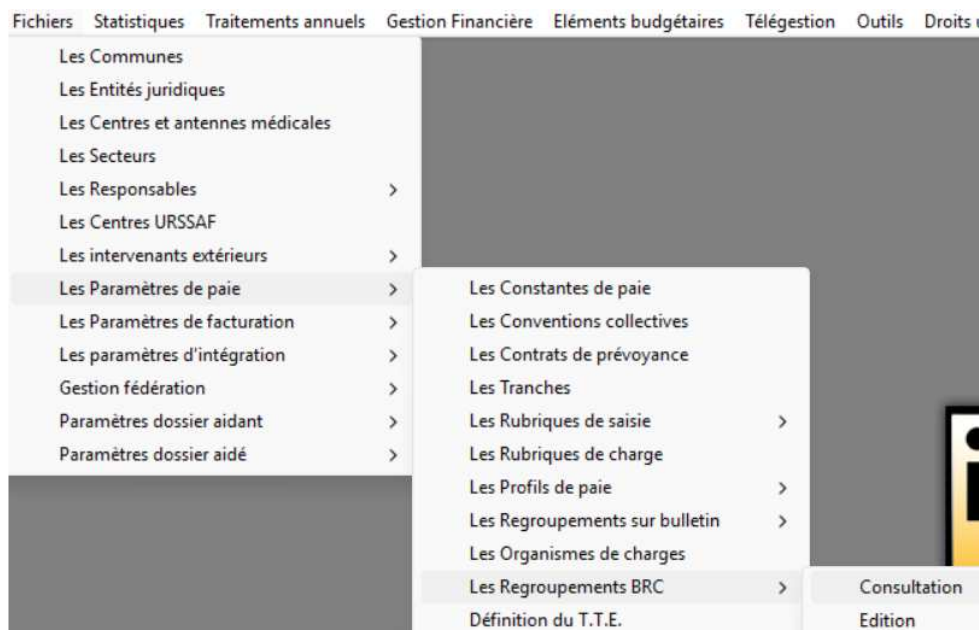
La paie

Charges URSSAF transports

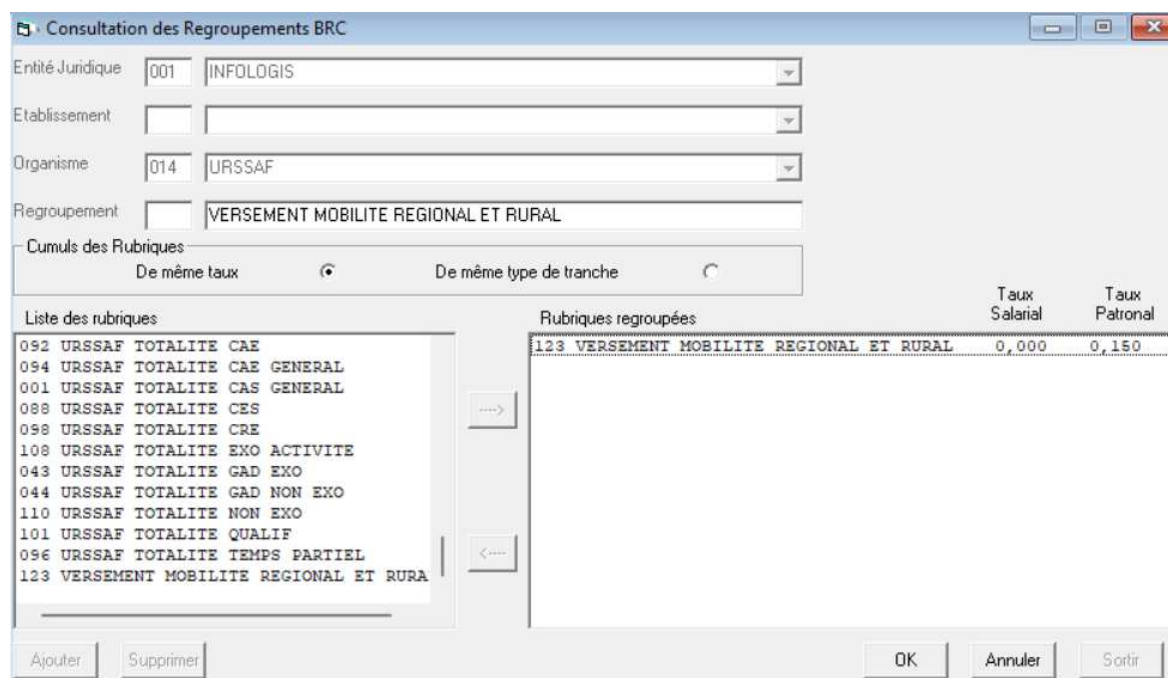
Dans notre 'LOGIS-SOCIAL 2025-01' de mi-janvier, nous avons indiqué, si vous étiez concernés, comment mettre en œuvre le versement mobilité régional et rural (VMRR) qui a été créé par la loi de finances pour 2025.

Afin d'obtenir un bordereau de recouvrement de charges (B.R.C.) pour l'URSSAF complet, il faut également paramétrer cette nouvelle charge.

Incidences dans le logiciel si vous êtes concernés :



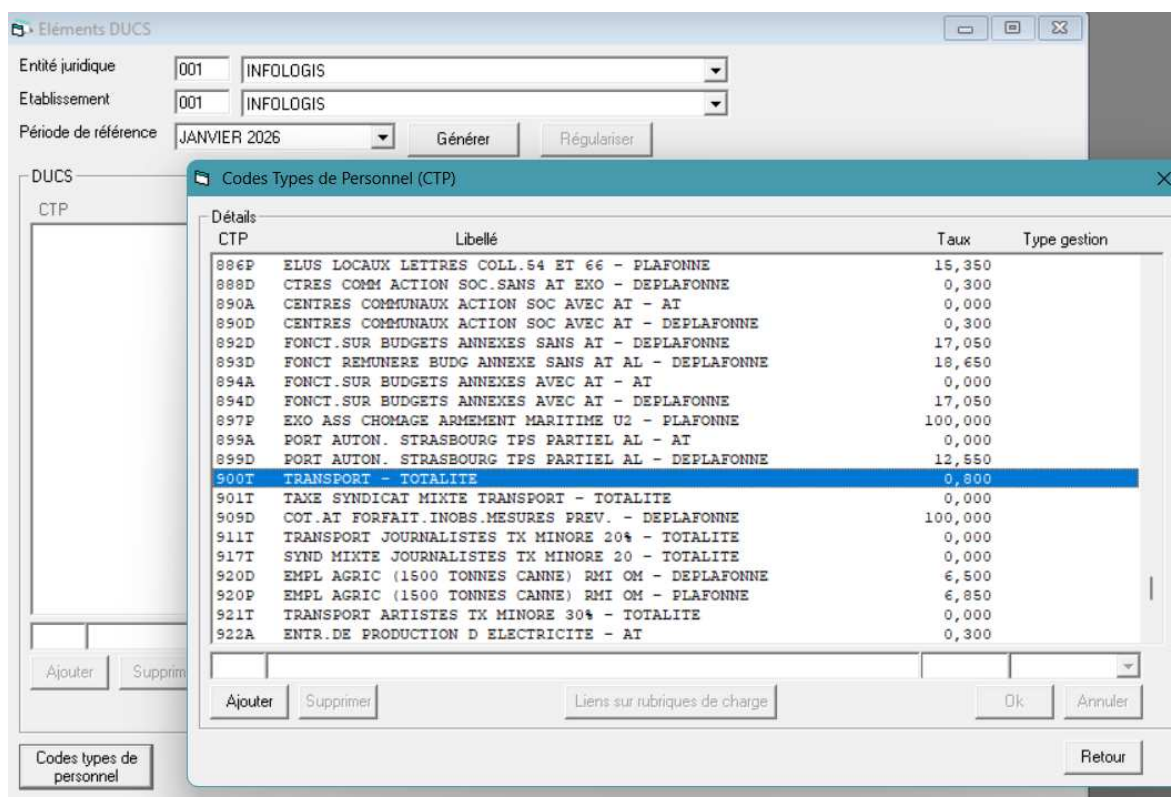
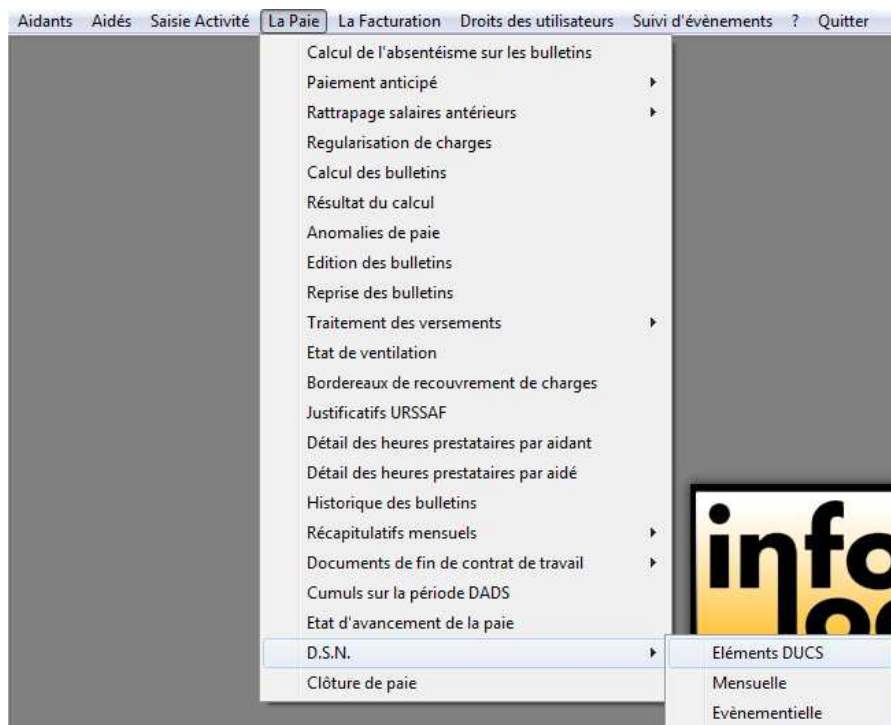
Sur l'organisme URSSAF :



➔ [Ajouter] un regroupement afin d'indiquer la rubrique du versement mobilité régional et rural

Toujours dans notre 'LOGIS-SOCIAL 2025-01' de mi-janvier, nous avons évoqué la potentielle évolution du taux de versement mobilité à compter du 1^{er} janvier 2026 sur certains territoires. Si vous êtes concernés, il convient également de mettre à jour le taux du CTP associé dans les éléments DUCS.

Incidences dans le logiciel si vous êtes concernés :

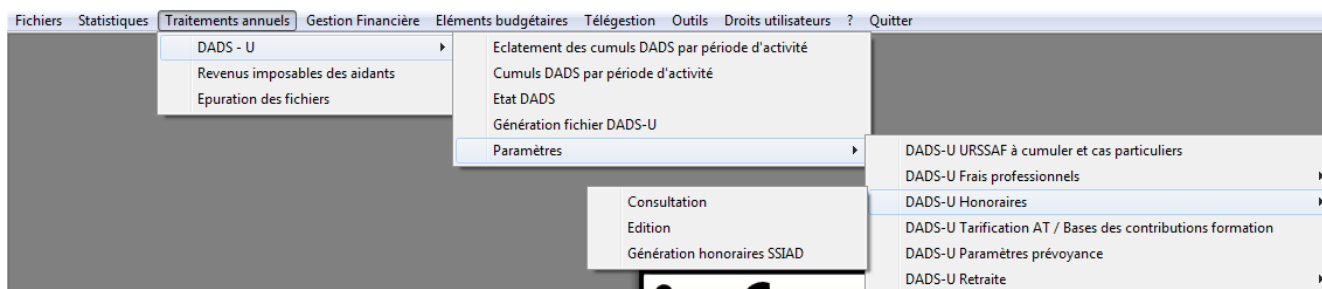


➔ Sur [Codes Types de personnel] : modifier en conséquence le taux du CTP 900

D.S.N. Norme 2026

La déclaration des honoraires

Les honoraires versés en 2025 doivent être déclarés dès la DSN mensuelle de **janvier 2026**, avec une **tolérance de déclaration jusqu'à la DSN de mars 2026**.

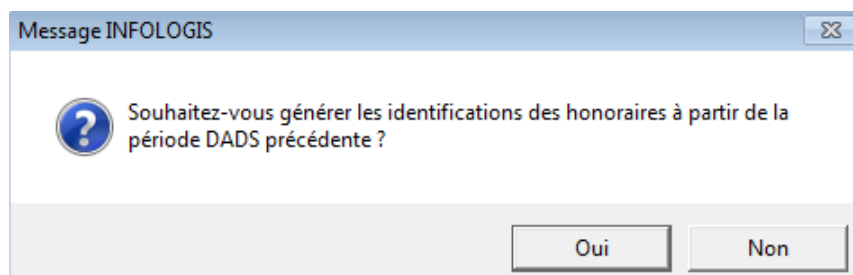


Consultation

La création des honoraires et autres rémunérations telles que visées à l'article 240 du Code Général des Impôts sera effectuée par l'option de consultation.

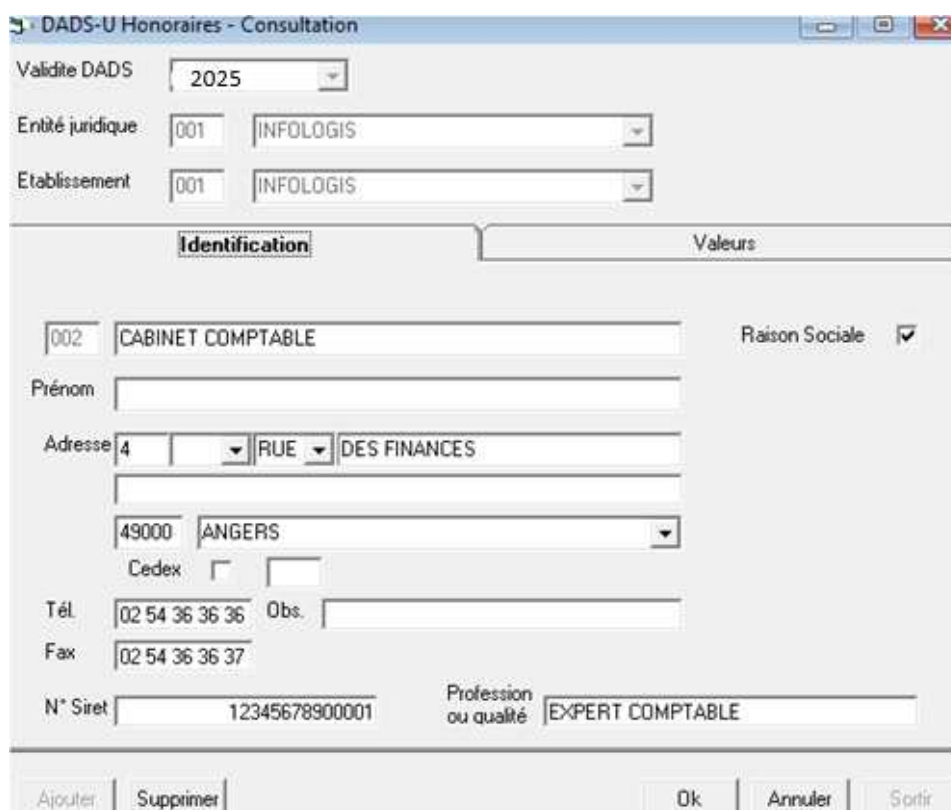
A screenshot of a software window titled 'DADS-U Honoraires - Consultation'. The window has a header bar with 'Validite DADS' set to '2025'. Below this, there are fields for 'Entité juridique' (001 INFOLOGIS) and 'Etablissement' (001 INFOLOGIS). The main area is divided into two tabs: 'Identification' and 'Valeurs'. The 'Identification' tab is active, showing fields for 'Prénom', 'Adresse', 'Cedex', 'Tél.', 'Fax', 'N° Siret', and 'Profession ou qualité'. There are also checkboxes for 'Raison Sociale' and 'Obs.'. At the bottom, there are buttons for 'Ajouter', 'Supprimer', 'Ok', 'Annuler', and 'Sortir'.

Après avoir choisi la validité DADS, l'entité juridique et l'établissement, si aucun honoraire n'a encore été saisi sur cette période, le message suivant est affiché :



A dialog box titled "Message INFOLOGIS" with a question mark icon. The text inside asks: "Souhaitez-vous générer les identifications des honoraires à partir de la période DADS précédente ?". At the bottom, there are two buttons: "Oui" and "Non".

Si vous répondez [Oui], alors les identifications des honoraires de l'année DADS précédente sont automatiquement générées sur la validité DADS choisie avec un positionnement de l'ensemble des valeurs de déclarations à 0 (éléments de l'onglet « Valeurs »).



A screenshot of the "DADS-U Honoraires - Consultation" window. It features a top section with filters for "Validité DADS" (set to 2025), "Entité juridique" (001 INFOLOGIS), and "Etablissement" (001 INFOLOGIS). Below is a tabbed interface with "Identification" and "Valeurs" tabs. The "Identification" tab contains fields for: "002" (code), "CABINET COMPTABLE" (nom), "Prénom" (empty), "Adresse" (4 RUE DES FINANCES), "49000" (code postal), "ANGERS" (commune), "Cedex" (checkbox), "Tél" (02 54 36 36 36), "Fax" (02 54 36 36 37), "N° Siret" (12345678900001), and "Profession ou qualité" (EXPERT COMPTABLE). A "Raison Sociale" checkbox is checked. At the bottom are buttons: "Ajouter", "Supprimer", "Ok", "Annuler", and "Sortir".

- ➔ Pour les personnes physiques, indiquer le nom et le prénom.
 - ➔ Pour les personnes morales, indiquer le nom et cocher « Raison sociale ».
 - ➔ Le code postal et la commune de l'adresse sont obligatoires.
 - ➔ La profession ou qualité est obligatoire.
 - ➔ Pour une raison sociale, le n° Siret est obligatoire.
- Info utile : un Siret non connu entraîne un rejet de la DSN. Vous pouvez les vérifier sur le site avis-situation-sirene.insee.fr

Obtenir un avis de situation au répertoire Sirene

Ce service permet d'obtenir, pour chaque entreprise et établissement, association ou organisme public inscrit au répertoire Sirene, une « fiche d'identité » comportant les informations mises à jour dans le répertoire SIRENE la veille de la consultation.

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Les renseignements fournis figurent au Répertoire national des entreprises et des établissements, géré par l'INSEE conformément au décret n° 73-314 du 14 mars 1973 modifié.

Avis de situation : Recherche par numéro Siren ou Siret



Avant de commencer

Pour obtenir l'avis de situation, vous devez vous munir du [numéro Siren](#) de l'entreprise ou du [numéro Siret](#) de l'établissement recherché. Si vous ne disposez pas de cet identifiant, vous pouvez le [rechercher sur le site www.sirene.fr](#).

Étape 1 - Renseigner le numéro Siren ou Siret

Étape 2 - Télécharger l'avis de situation



Temps estimé pour l'obtention d'un avis de situation au répertoire Sirene : **5 min.**

Le champ est obligatoire.

Numéro Siren ou Siret

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres (exemple : 120027016) ;

Le numéro Siret est composé de 14 chiffres (exemple : 12002701600357)

9 ou 14 chiffres

Rechercher

Effacer

DADS-U Honoraires - Consultation

Validité DADS : 2025

Entité juridique : 001 INFOLOGIS

Etablissement : 001 INFOLOGIS

Identification		Valeurs	
Honoraires	3070	Commissions	0
Ristournes	0	Courtages	0
Jetons présence	0	Droits d'auteur	0
Droits d'inventeur	0	Autres rémunérations	0
Retenues impôts sur revenus	0		
Avantages en nature	0	Type	
Indemnités et remboursements	0	Type	
TVA nette sur droits d'auteur	0	Taux retenus à la source	

- ➔ Les valeurs à saisir sont obligatoirement des valeurs entières (pas de virgule) et sont à arrondir à la valeur entière la plus proche. Au moins une valeur doit être renseignée pour valider l'honoraire.
- ➔ Si un montant « avantages en nature » ou « indemnités et remboursements » est saisi, le choix d'un type est obligatoire.
- ➔ Pour les droits d'auteur, le montant à renseigner est TVA comprise. Le cas échéant, il faut aussi renseigner le montant de la TVA nette.
- ➔ Si un montant « TVA nette sur droit d'auteur » est saisi, un « taux retenu à la source » doit être choisi.

Edition

L'édition permettra d'obtenir la liste des honoraires saisis pour la validité à des fins à la fois de contrôle et d'archivage.